

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement 2020-124 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux numéro 2007-02-47

Durant la période d'état d'urgence sanitaire et en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-049 daté du 4 juillet 2020, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2020-124 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux numéro 2007-02-47.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 septembre 2020, le conseil de la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2020-124.

Le projet de règlement vise à :

- Ajouter des dispositions concernant le contingentement des élevages porcins;
- Permettre certains usages industriels avec restrictions dans l'affectation agricole dynamique;
- Modifier les éléments d'intérêt pour le secteur central de Batiscan;
- Ajuster la délimitation du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade aux limites de la zone agricole décrétée.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : https://www.mrcdeschenaux.ca/amenagement-du-territoire/schema-damenagement-et-de-developpement/

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de règlement doit le faire dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- info@mrcdeschenaux.ca
- MRC des Chenaux
 630, rue Principale
 Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil de la MRC avant l'adoption prévue du règlement.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 3 novembre 2020.

Patrick Baril Directeur général